

# **Séance du 18 août 2020**

*Note : ces extraits de séance ne reflètent pas l'entièreté des débats et des discussions menés au cours de la séance. Ces extraits sont une synthèse des principales décisions prises. La documentation qui a précédé les débats n'est pas reproduite dans ces extraits. Les questions liées à des personnes particulières n'y figurent également pas.*

PRÉSENTS : DAMIEN MAQUET, CÉLINE BRENU, JULIEN TILKIN, CEDRIC DEBROEK, JEAN-PIERRE HECQUET, MÉLISSA PIRE, ARNAUD DELSAUT, PASCAL BLOGIE ET GAËTAN VANDERSCHUEREN

EXCUSÉS : DOMINIQUE GALLEZ (DONNE PROCURATION À PASCAL BLOGIE), CHARLOTTE COESENS (AUCUNE PROCURATION) ET BENOÎT WILTGEN (DONNE PROCURATION À PASCAL BLOGIE MAIS CE DERNIER NE PEUT DISPOSER QUE D'UNE SEULE PROCURATION)

SÉANCE OUVERTE À 19H00.

## **1. Interclubs – Championnats 2020-2021**

---

a. Etat des lieux des équipes inscrites :

- 365 équipes (+4 par rapport à la dernière saison)
- 29 dames (+1)
- 186 messieurs (+6)
- 150 mixtes (-3)

Rentrées financières : 21.900 EUR (sous réserve du contexte sanitaire)

b. Plusieurs hypothèses sont envisagées pour le déroulement des différents championnats :

- 1- Les championnats peuvent débuter et se dérouler selon le calendrier initial (du 28 septembre au 18 avril pour les mixtes, 5 octobre au 16 mai pour les messieurs/dames). Cette décision devra être arrêtée par la DG sur base de l'avis de la cellule compétitions et ce, pour le 15 septembre au plus tard.
- 2- Les championnats doivent être reportés en raison du contexte sanitaire : un report d'un mois est possible. Un nouveau calendrier sera établi.
- 3- Les championnats ne pourront pas débuter fin octobre : la phase aller des championnats sera annulée, seule la phase retour sera organisée à partir de janvier 2021 => un montant de 30 EUR/équipe sera alors reversé aux clubs
- 4- Les championnats ne peuvent toujours pas débuter en janvier 2021 : annulation complète des championnats, la saison suivante sera organisée en fonction des classements généraux de la saison 2019-2020 => remboursement intégral des frais de participation (60 EUR/équipe).

c. Face au désarroi de certains clubs qui ont commis des erreurs/oublis d'encodage de leurs équipes d'interclubs, l'organe d'administration approuve la recommandation de la cellule 'Compétitions' de rouvrir les formulaires d'inscriptions du 20/08/2020 au 27/08/2020 et ce, à titre purement exceptionnel.

## **2. Tournois LFBB**

---

Tous les tournois LFBB (6 jusqu'à présent) ont été annulés jusqu'au 18 septembre par les clubs eux-mêmes. Les clubs organisateurs sont tenus de respecter le protocole sanitaire en vigueur relatif aux événements sportifs et de prouver qu'ils ont bien reçu l'autorisation d'organiser un tournoi de leur commune.

### 3. Nouveau système de classements - Update

---

- Le nouveau système est opérationnel mais toujours en version bêta non visible des membres. Aucune date de switch vers la version en ligne n'est fixée.
- Une présentation détaillée de ce système est disponible sur notre site dans l'onglet 'Compétitions'.
- La moyenne de descente des joueurs n'est actuellement consultable que via la plateforme de simulation de BV. Visual peut l'ajouter dans sa version en ligne mais pas avant le mois d'octobre et pour un montant supplémentaire d'environ 2.000 EUR.
- Le coût total de la mise en place du nouveau système n'est pas encore connu, il se chiffre à « quelques milliers d'euros ».
- La vérification des inscriptions en tournoi (interdiction de s'inscrire 2 classements plus haut, interdiction de s'inscrire avec un partenaire ayant plus de deux classements d'écart, ...) n'est pour l'instant pas automatisée. Ruben (BV) se charge d'arranger ce problème avec Visual.
- Covid-19 : réflexion en cours sur le prolongement de la période prise en compte pour le calcul des moyennes (normalement les 52 dernières semaines) pour ne pas pénaliser les joueurs durant cette période d'inactivité. Une proposition de passer à un délai de deux ans tant que la période Covid impacte les 52 dernières semaines est à l'étude.
- Des webinaires sont prévus tant pour les organisateurs de tournoi et les juges-arbitres que pour les joueurs. Ceux-ci seront programmés dès que les nouveaux règlements C100, C200 et C700 auront été revus et approuvés par le CA FRBB.

### 4. Organe d'administration (OA)

---

a. Désignation d'administrateur pour les fonctions suivantes :

- Président

Cedric Debroek et Jean-Pierre Hecquet présentent leur candidature pour une co-présidence pour un mandat de deux ans. Cedric pour le management de l'OA et de la DG, Jean-Pierre pour la représentation de la LFBB.

Leur objectif principal est d'améliorer le fonctionnement de l'OA et principalement le rôle du président afin de réduire son investissement et d'augmenter l'attractivité de la fonction. En effet, il y a eu plus de candidats administrateurs que de postes à pourvoir, preuve que la tâche d'administrateur a été très bien présentée et semble raisonnable, alors que la surcharge de travail liée à la fonction de président fait peur à tous les éventuels candidats. Pourtant, les statuts n'accordent au président que deux responsabilités supplémentaires par rapport au rôle d'administrateur (le management de l'OA et la représentation de la LFBB).

Même s'il y a eu plusieurs échanges entre l'OA et la DG pour s'assurer que la stratégie mise en place par l'OA corresponde à la réalité de terrain rencontrée par la DG, Cedric et Jean-Pierre souhaitent également impliquer davantage la DG dans la vision stratégique en leur permettant, par exemple, de proposer/amender la vision stratégique actuelle.

Afin de tenir compte du cycle des olympiades, Cedric et Jean-Pierre ne s'engagent dans cette fonction que pour un an.

⇒ Cedric Debroek et Jean-Pierre Hecquet sont élus à la majorité des administrateurs présents ou représentés (9 votes favorables pour 1 vote défavorable).

Même si la co-présidence n'est pas prévue dans les statuts, plutôt que de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour amender les statuts en ce sens, l'OA préférerait conserver les statuts tels quels tout en expliquant aux clubs pourquoi cette solution a été retenue.

- Vice-présidents

Pascal Blogie et Céline Brenu, seuls candidats pour la fonction, sont élus à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Pascal en tant que 1<sup>er</sup> Vice-président, Céline en tant que 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

- Trésorier

Damien Maquet, seul candidat pour la fonction, est élu à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

⇒ Le Comex est désormais composé comme suit :

- Cedric Debroek et Jean-Pierre Hecquet : une seule voix combinée
- Pascal Blobie : une voix
- Céline Brenu : une voix
- Damien Maquet : une voix

- Référent éthique

Jean-Pierre Hecquet, seul candidat pour la fonction, est élu à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

b. Désignation des représentants de la LFBB au sein des organes de la Fédération Royale Belge de Badminton (FRBB) :

- Organe d'administration FRBB (6 places)

Arnaud Delsaut, Cedric Debroek, Pascal Blogie, Dominique Gallez, Benoit Wiltgen et Gaëtan Vanderschueren sont élus à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

- Comité de direction FRBB (2 places)

- Cedric Debroek (élu d'office en tant que Président de la LFBB)
- Arnaud Delsaut (élu à l'unanimité)

- Commission 'classements' nationale (4 places)

Deux places sur les quatre sont prises par Michaël Petre et Michel Picalausa, employés en charge des compétitions & classements.

Il y a trois candidats pour les deux places restantes :

- Damien Maquet : 10 voix => élu
- Gilles Laguesse : 7 voix => élu
- Benoit Wiltgen : 3 voix => non élu

c. Fixation du cadre de fonctionnement interne de l'OA.

Plusieurs dispositions ont été discutées et adoptées afin de faciliter la communication interne à l'OA.

## 5. Règlements LFBB

---

Les règlements suivants sont approuvés :

- ROI
- Interclubs
- Disciplinaire
- Code d'éthique sportive
- Technique et sécurité

Pour les modifications réglementaires futures, Michel Picalausa, responsable de la cellule 'Règlements', est chargé de proposer un cadre de travail incluant la possibilité pour les membres de la LFBB de pouvoir débattre ou de proposer des changements qui devront ensuite être approuvés par l'OA.